



CPAM de l'Essonne
Monsieur C. COLLARD
Bd. François Mitterrand
91039 EVRY CEDEX

Paris, le 12 juillet 2008

Objet : Politique d'accueil de la CPAM de l'Essonne.

N./Réf : BP/ 2008-07-310

CLAIRE-LISE
CAMPION

SENATRICE
DE L'ESSONNE

VICE-PRESIDENTE
DU CONSEIL
GENERAL
DE L'ESSONNE

Monsieur le Directeur,

J'ai pris connaissance, avec grande attention, de la réponse de Monsieur M. Fouret, Président de la CPAM de l'Essonne et notamment de la liste des communes ayant reçu un courrier d'information.

Je m'étonne que 12 communes aient été destinataires de ce courrier alors que les informations que j'ai pu recueillir concernent une trentaine de villes impactées par des suppressions d'accueil dont notamment Bouray-sur-Juine pour lesquelles le maire m'a alerté.

Pourriez-vous m'indiquer pourquoi ces communes n'ont reçu aucune information ?

Vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Claire-Lise CAMPION